Veille citoyenne d'information sur les OGM et les semences

ETATS-UNIS – Autour de l’interdiction juridictionnelle de la luzerne GM

Par Anne FURET

Publié le 31/05/2007, modifié le 09/03/2026

En mai, un juge de la cour du district de Californie avait interdit de manière permanente la commercialisation à venir de la luzerne GM, jusqu’à ce que soient correctement évalués les risques environnementaux. Pour les 89 000 ha de cultures de luzerne en cours, le juge avait ordonné le respect de distances minimales d’isolement et l’étiquetage des récoltes.
Mi-août, Monsanto a décidé de faire appel du jugement dans le but de modifier ces normes : Monsanto avance des dommages financiers irréparables qui pourraient atteindre 250 millions de dollars.

Adresse de cet article : https://infogm.org/etats-unis-autour-de-linterdiction-juridictionnelle-de-la-luzerne-gm/